

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue lundi le 7 mars 2016 à 20 h à la salle du conseil située au 893, rue Moreau, Municipalité de Wickham.

Sont présents : M. Guy Leroux, conseiller; Mme Chantale Giroux, conseillère; M. Ian Lacharité, conseiller; M. Bertrand Massé, conseiller; M. Pierre Côté, conseiller, formant quorum sous la présidence de la mairesse Mme Carole Côté.

Est absente : Mme Raymonde Côté, conseillère.

Est également présent Réal Dulmaine, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse Carole Côté constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

2016-03-087

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil et aux gens présents. Il est proposé par la conseillère Chantale Giroux, appuyé par le conseiller Ian Lacharité :

- . de modifier l'item 32 comme suit « caractérisation des eaux usées 2016 – mandat »
- . d'ajouter les sujets suivants à l'item numéro 54 « varia » :
 1. Fête au Village de Wickham, édition 2016 – demande d'aide financière;
 2. chemin du 10^e rang et rue Blanchard – étude d'infrastructure routière – mandat;
 3. immeuble situé au 1510, 12^e rang – entente;

que l'ordre du jour de la présente séance soit le suivant :

Ordre du jour

1. ouverture de la séance
2. adoption de l'ordre du jour

Administration

3. adoption des procès-verbaux
4. suivi des dernières séances
5. dépenses autorisées
6. relevé des opérations, revenus, comptes à recevoir, dépenses incompressibles et/ou préalablement autorisées par le conseil, rémunération et frais de déplacements versés, repas remboursés, factures à payer
7. rapports des différents comités
8. amendements et rapport budgétaires
9. vente pour défaut de paiement de taxes
10. mauvaises créances et provisions pour créances douteuses
11. Association des directeurs municipaux du Québec – congrès 2016
12. Association des directeurs municipaux du Québec – programme de perfectionnement
13. avril, Mois de la jonquille
14. Cégep de Drummondville – bourses étudiantes – volet municipalité, édition 2015-2016

Sécurité publique

15. service des incendies – nombre d'interventions
16. ACSIQ – congrès 2016
17. service des incendies – achat boyaux incendie
18. service des incendies – achat habits de combat

19. formation secourisme premiers soins RCR de niveau C
20. services des incendies – logiciel CAUCA
21. engagement préventionniste
22. entente fourniture de services à l'égard des services d'un préventionniste – fin de l'entente

Transport

23. camionneur-préposé à l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout – offre d'emploi
24. transport adapté – résultats de l'année 2015
25. transport adapté – demande d'aide financière 2016 au ministère des Transports

Hygiène du milieu

26. analyses eau potable et eaux usées 2016-2018 – adjudication du contrat
27. usine de filtration – transport d'eau – rapport final sur les coûts
28. usine de filtration – réfection de la toiture – mandat à Faucher Gauthier architectes
29. avis de motion – règlement décrétant un emprunt pour autoriser des travaux pour la réfection de la toiture de l'usine de filtration
30. Fédération Québécoise des Municipalités – formation
31. caractérisation des eaux usées 2016-2017
32. caractérisation des eaux usées 2016 – mandat
33. budget 2016 – fonds réservé pour la vidange de fosses septiques
34. évaluation environnementale de site (ÉES) phase 1 – mandat

Santé et bien-être

Aménagement, urbanisme et développement

35. demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme numéro 2015-11-0001 – immeuble situé sur l'actuel lot 478-14 du cadastre du canton de Wickham soit au 1006, rue Principale
36. demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme numéro 2016-01-0001 – immeuble situé sur l'actuel lot 831 du cadastre du canton de Wickham soit au 810, rue du Pacifique
37. demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme numéro 2016-01-0002 – immeuble situé sur l'actuel lot 577-7 du cadastre du canton de Wickham soit sur la rue Ménard
38. demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme numéro 2016-02-0001 – immeuble situé sur l'actuel lot 780 du cadastre du canton de Wickham soit au 707, rue Principale
39. demande de modification au règlement de zonage numéro 2006-09-621 pour enlever la norme de superficie minimale pour les bâtiments principaux agricoles
40. modification de l'entente signée avec Gestion Mathieu Inc. (Rosaire Mathieu Inc.) le 14 septembre 2010
41. programme d'embellissement horticole et paysager des Fleurons du Québec – adhésion 2016-2018
42. mai, Mois de l'arbre et des forêts
43. zonage agricole – dossier Michel Thivierge

Loisirs et culture

44. adoption du règlement numéro 2015-03-815 intitulé « Règlement fixant les tarifs d'inscription pour le soccer été 2016 »
45. soccer été 2016 – participation municipale
46. politique sur l'organisation des activités de loisirs et de culture
47. avis de motion – règlement modifiant le règlement numéro 2015-12-813 fixant les tarifs de location de la salle du Centre communautaire

48. avis de motion – règlement modifiant le règlement numéro 2015-03-786 établissant des tarifs pour certaines publications dans l'Info Wickham
49. brunch pour les bénévoles 2016
50. patinoires – publicité
51. parc du Centre communautaire et garage municipal – caméras de surveillance
52. Centre communautaire – éclairage du stationnement
53. Tessier Andréanne – demande de commandite

Autres

54. Varia
 1. Fête au Village de Wickham, édition 2016 – demande d'aide financière;
 2. chemin du 10^e rang et rue Blanchard – étude d'infrastructure routière – mandat;
 3. immeuble situé au 1510, 12^e rang – entente;
 55. correspondances
 56. période de questions
 57. levée de l'assemblée
- Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-03-088

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Les élus ayant pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} février 2016 et de la séance extraordinaire du 29 février 2016, ils renoncent à leur lecture.

Il est proposé par le conseiller Guy Leroux, appuyé par le conseiller Bertrand Massé d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} février 2016 et de la séance extraordinaire du 29 février 2016. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose conformément à l'article 202.1 du Code municipal le procès-verbal de correction des résolutions numéros 2016-01-039 et 2016-01-044 de la séance ordinaire du 12 janvier 2016.

4. SUIVI DES DERNIÈRES SÉANCES

Aucun suivi de dossier.

5. DÉPENSES AUTORISÉES

Conformément à la loi, le directeur général et secrétaire-trésorier fait rapport des dépenses autorisées totalisant la somme de 314 701.17 \$ en vertu du règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation d'autorisation de dépenses ainsi que par résolution du conseil. Une copie de la liste a été remise à chaque membre du conseil et aux gens présents.

2016-03-089

6. RELEVÉ DES OPÉRATIONS, REVENUS, COMPTES À RECEVOIR, DÉPENSES INCOMPRESSIBLES ET/OU PRÉALABLEMENT AUTORISÉES PAR LE CONSEIL, RÉMUNÉRATION ET FRAIS DE DÉPLACEMENTS VERSÉS, REPAS REMBOURSÉS, FACTURES À PAYER

a) Relevé des opérations bancaires

Le relevé des opérations des comptes bancaires pour la période du 23 janvier 2016 au 29 février 2016 a été remis à chaque membre du conseil.

b) Revenus

Revenus perçus du 23 janvier 2016 au 29 février 2016	180 656.51 \$
--	---------------

c) Comptes à recevoir

Taxes et autres comptes à recevoir au 29 février 2016	2 081 080.78 \$
---	-----------------

d) Dépenses incompressibles et/ou préalablement autorisées par le conseil

Le conseil prend connaissance des chèques émis portant les numéros 21029 et 21030, des paiements effectués par Accès D, les paiements préautorisés ainsi que les autres écritures pour le paiement des dépenses incompressibles totalisant la somme de 289 160.35 \$. Une copie de la liste a été remise à chaque membre du conseil et aux gens présents.

e) Rémunération et frais de déplacements versés, repas remboursés

Rémunération versée du 1 ^{er} février 2016 au 29 février 2016	50 614.13 \$
Frais de déplacements versés et de repas remboursés du 1 ^{er} février 2016 au 29 février 2016	428.88 \$

f) Factures à payer

La liste des factures à payer totalisant la somme de 126 203.18 \$ a été remise à chaque membre du conseil et aux gens présents.

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par le conseiller Bertrand Massé d'approuver la liste des factures à payer et d'en autoriser le paiement. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. RAPPORTS DES DIFFÉRENTS COMITÉS

a) par la conseillère Chantale Giroux :

La Régie a déposé son rapport financier 2015. Le surplus de l'année est de 362 139 \$. En 2015, la Régie a acquis un bâtiment au coût de 750 366 \$, un terrain au coût de 171 496 \$ et de l'ameublement pour une valeur de 6 569 \$. Le Conseil d'administration regardera s'il est possible de donner une ristourne aux municipalités en 2016.

Des conteneurs bruns seront installés dans certains commerces de la Ville de Drummondville pour vérifier la quantité de matières organiques qui sera ramassée.

Le Centre informatique Wickhami.com tient son assemblée générale annuelle le 9 mars 2016 à 19 h 30. Les postes de 3 membres sortants sont vacants.

b) par la mairesse Carole Côté :

4 février 2016 : Réunion du conseil d'administration de l'Office municipal de Wickham pour discuter des demandes de transfert de logement. Les travaux de rénovation des salles de bain sont complétés dans tous les logements.

4 février 2016 : Réunion du Comité de la protection du voisinage. Hugues Lemaire, de la Sûreté du Québec, a participé à cette rencontre.

10 février 2016 : Séance ordinaire du conseil de la MRC de Drummond. La mairesse mentionne qu'elle a été nommée sur le Comité sécurité incendie, le Comité d'évaluation foncière, le Comité de gestion des matières résiduelles (CGMR) et comme représentante à l'Association Cycliste Drummond Foster. Elle mentionne également qu'elle sera nommée sous peu sur le Comité du PDZA et sur le Comité ad hoc sur la mise en œuvre des recommandations du CCÉDU et du plan d'action de la rivière St-Germain.

17 février 2016 : Elle a participé à l'inauguration des nouveaux locaux de la Ressourcerie Transitions Inc. Elle invite toute la population à aller les visiter 196, rue Dorion à Drummondville.

17 février 2016 : Réunion du comité consultatif d'urbanisme.

Année 2015

Il est proposé par le conseiller Guy Leroux, appuyé par le conseiller Bertrand Massé d'adopter la liste de contrôle des amendements budgétaires de l'année 2015 portant les numéros d'écriture 201500242 à 201500246, 201500248, 201500250 et 201500252 ainsi que le rapport intitulé « État des activités financières » montrant les revenus et les dépenses au 31 décembre 2015 ainsi que les prévisions révisées de l'année 2015 montrant un surplus de 238 820.36 \$ avant la vérification comptable. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Année 2016

Il est proposé par la conseillère Chantale Giroux, appuyé par le conseiller Bertrand Massé d'adopter la liste de contrôle des amendements budgétaires de l'année 2016 portant les numéros d'écriture 201600016 à 201600019 ainsi que le rapport intitulé « État des activités financières » montrant les revenus et les dépenses au 1^{er} mars 2016 ainsi que les prévisions révisées de l'année 2016 montrant un surplus 27 112.75 \$. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-03-091

9. VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par le conseiller Pierre Côté :

- d'envoyer vendre pour non paiement des taxes municipales à la MRC de Drummond les propriétés en défaut de paiement de taxes des années 2014 et antérieures des clients suivants :

Numéro de client	Propriétaire
185	LE CURATEUR PUBLIC DU QUEBEC
360	GAUDREULT DANIELLE
465	GIRARD GILLES
471	BAHL REJEAN ET PÉTRIN GISÈLE
495	GAGNON ISABELLE
504	TREPANIER ERIC ET MAROIS STÉPHANIE
603	GIRARD GILLES ET CLOUTIER LYSE
809	VADEBONCOEUR FRANCE ET BILODEAU MARIO
850	FRENETTE JONATHAN
877	CHAUVETTE REJEAN
1264	POUDRIER JEAN
1303	DUBREUIL FLORIAN
1310	POUDRIER KEVIN

- d'enlever de la vente pour taxes les propriétés dont les taxes des années 2014 et antérieures seront payées avant la date limite fixée par la MRC de Drummond pour ne pas qu'il y ait des frais ou après entente sur le paiement de ces taxes par chèques postdatés et dont la date n'excède pas le 18 mars 2016;
- de faire parvenir un dernier avis par courrier recommandé à tous les propriétaires concernés;
- de mandater Me Manon Adam, si nécessaire, pour préparer la description des immeubles en vente pour défaut de paiement de taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-03-092

10. MAUVAISES CRÉANCES ET PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES

Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par le conseiller Ian Lacharité :

- de radier et de porter aux mauvaises créances de l'année 2016 les taxes incluant les droits de mutations des années 2012 et antérieures des clients suivants:

Numéro de client	Solde au 7 mars 2016 avec intérêts et pénalité
1120	69.72 \$
1242	7.73 \$
1244	22.33 \$

- de radier et de porter aux mauvaises créances de l'année 2016 les comptes à recevoir autres que les taxes et les droits de mutations de l'année 2015 et antérieurs des clients suivants, et ce, pour une saine gestion administrative :

Numéro de client	Solde au 7 mars 2016 avec intérêts et pénalité
1536	10.47 \$
2836	0.02 \$
2842	0.14 \$
2831	0.35 \$
2878	1.19 \$
1240	0.01 \$
1369	9.03 \$
1436	2.81 \$
1486	2.37 \$
1853	0.08 \$
2158	0.74 \$

- de porter aux créances douteuses de l'année 2015 les factures suivantes :

Numéro de client	Numéro de facture	Montant	Raison de la facturation
2733	201500055	149.96 \$	protection incendie accident routier
2865	201532887	8 181.36 \$	réclamation de frais encourus déversement de produits chimiques

- d'amender le poste budgétaire 0219012985 d'une somme de 8 331.32 \$ en prenant les deniers nécessaires à même le surplus prévu de l'année 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-03-093 11. ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC – CONGRÈS 2016

Attendu que cette dépense est prévue au budget 2016;

Il est proposé par la conseillère Chantale Giroux, appuyé par le conseiller Bertrand Massé :

- d'inscrire Réal Dulmaine au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui se tiendra les 15, 16 et 17 juin 2016 à Québec et d'autoriser un déboursé au montant de 578.32 \$ à l'ordre de l'Association des directeurs municipaux du Québec en paiement des frais d'inscription;
- de rembourser sur la présentation de pièces justificatives les frais de déplacement, l'hébergement pour 2 nuits et les autres frais effectivement supportés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-03-094 12. ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC – PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT

Attendu que des budgets sont prévus en 2016 pour la formation;

Il est proposé par le conseiller Guy Leroux, appuyé par le conseiller Ian Lacharité d'autoriser l'émission d'un déboursé au montant de 405.86 \$ à l'Association des directeurs municipaux du Québec en paiement des frais d'inscription pour la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe au cours de formation en ligne « l'évaluation foncière municipale, la confection du rôle d'évaluation et sa continuité ». Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-03-095

13. AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE

Considérant que le cancer est la première cause de mortalité au Québec;
Considérant que la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;
Considérant que grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;
Considérant que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;
Considérant que près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;
Considérant que les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;
Considérant que le mois le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;
Considérant que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;
En conséquence, il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par la conseillère Chantale Giroux de décréter le mois d'avril Mois de la jonquille et que le Conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-03-096

14. CÉGEP DE DRUMMONDVILLE – BOURSES ÉTUDIANTES – VOLET MUNICIPALITÉ, ÉDITION 2015-2016

Attendu que la Municipalité est fière de participer à la réussite des élèves de son territoire;
Attendu que la demande reçue respecte la politique sur l'aide pouvant être accordée par la Municipalité;
Il est proposé par la conseillère Chantale Giroux, appuyé par le conseiller Bertrand Massé d'autoriser l'émission d'un déboursé au montant de 350 \$ à l'ordre du Cégep de Drummondville comme participation de la Municipalité à la Soirée de reconnaissance étudiante 2015-2016 à l'effet de récompenser les efforts et de reconnaître la réussite d'un étudiant ou d'une étudiante de notre municipalité. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

15. SERVICE DES INCENDIES – NOMBRE D'INTERVENTIONS

Le Conseil est informé que le service des incendies a répondu à 4 appels pour la période du 24 janvier 2016 au 1^{er} mars 2016 dont 2 sur notre territoire et 2 en entraide.

2016-03-097

16. ACSIQ – CONGRÈS 2016

Attendu que cette dépense est prévue au budget 2016;
Attendu que la Municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton paie la moitié des frais d'inscription et des autres dépenses inhérentes;
Il est proposé par le conseiller Pierre Côté, appuyé par le conseiller Bertrand Massé :
. d'inscrire Richard Hébert à 3 jours (samedi, dimanche et lundi) du congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec qui se tiendra du 21 au 24

mai 2016 à Gatineau et d'autoriser l'émission d'un déboursé au montant de 479.45 \$ à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec en paiement des frais d'inscription;

- . de rembourser sur la présentation de pièces justificatives les frais de déplacement, l'hébergement pour 2 nuits et les autres frais effectivement supportés.
- Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-03-098 17. SERVICE DES INCENDIES – ACHAT BOYAUX INCENDIE

Attendu que 6 longueurs de 50 pieds de boyaux de 4 pouces sont à remplacer;
Attendu les prix demandés par le directeur du service des incendies auprès de 3 fournisseurs;

Attendu que cette dépense est prévue au budget 2016;

Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par le conseiller Pierre Côté d'acheter de CMP Mayer Inc. 6 longueurs de 50 pieds de boyaux de 4 pouces au prix total de 2 730 \$ taxes en sus conformément à la soumission numéro SOUM027016 du 8 octobre 2015. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-03-099 18. SERVICE DES INCENDIES – ACHAT HABITS DE COMBAT

Attendu que 2 habits de combat pour le service des incendies sont à remplacer;
Attendu les prix demandés par le directeur du service des incendies auprès de 3 fournisseurs;

Attendu que cette dépense est prévue au budget 2016;

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par la conseillère Chantale Giroux d'acheter de Boivin Gauvin Inc. 2 habits de combats au prix total de 3 590 \$ taxes en sus conformément à la soumission numéro 3921 du 19 janvier 2016. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-03-100 19. FORMATION SECOURISME PREMIERS SOINS RCR DEA NIVEAU C

Attendu la nécessité que nos pompiers soient formés en secourisme premiers soins RCR;

Attendu le prix demandé par le directeur du service des incendies auprès d'un fournisseur;

Attendu que cette dépense est prévue au budget 2016;

Il est proposé par le conseiller Guy Leroux, appuyé par le conseiller Ian Lacharité :

- . de retenir les services de Santinel Inc. pour former 14 pompiers en « secourisme premiers soins RCR DEA niveau C » pour une dépense de 584.50 \$ taxes en sus conformément à la soumission du 24 février 2016;
- . de rembourser sur présentation de pièces justificatives le repas du midi selon les conditions de travail en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-03-101 20. SERVICE DES INCENDIES – LOGICIEL CAUCA

Attendu qu'en juin 2015, le directeur incendie a informé le Conseil municipal que le logiciel de la Centrale d'appels d'urgence de Chaudière-Appalaches (CAUCA) a été installé à la caserne;

Attendu qu'en février 2016, la Municipalité a été informée que CAUCA ne peut procéder à aucune modification à la centrale vu que le logiciel est installé à la caserne;

Attendu que la mise à jour des données doit être réalisée rapidement dans le logiciel afin d'optimiser les interventions;

Attendu que les données du bottin des numéros d'urgence doit être mises à jour dans le logiciel CAUCA;

Attendu que les catégories de risques ont été révisées et doivent être mises à jour pour l'ensemble des propriétés du territoire dans le logiciel CAUCA;

Attendu que le directeur incendie n'est pas en mesure de réaliser cette mise à jour dans le cadre du temps alloué en incendie;

Attendu qu'après vérification auprès de CAUCA, la mise à jour des données peut être réalisée rapidement et sans frais par CAUCA moyennant la désinstallation du logiciel à la caserne;

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par le conseiller Pierre Côté :

- de demander à CAUCA de procéder à la désinstallation du logiciel CAUCA de l'ordinateur à la caserne de Wickham;
- de demander à CAUCA de procéder aux modifications requises des données du bottin des numéros d'urgence, des catégories de risques associés aux propriétés dans le logiciel CAUCA et de toutes autres modifications demandées par la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-03-102

21. ENGAGEMENT PRÉVENTIONNISTE

Attendu que la Municipalité doit respecter le schéma de couverture de risques incendie adopté par la MRC de Drummond qui prévoit des visites de prévention incendie pour les risques moyens, élevés et très élevés sur son territoire;

Attendu l'offre d'emploi publiée en décembre 2015;

Attendu que la Municipalité désire consigner à un contrat les conditions de travail de Jean Milhomme comme préventionniste pour les risques moyens, élevés et très élevés;

Attendu que le contrat vise la période du 21 mars 2016 au 31 décembre 2020;

Attendu que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le présent contrat;

Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par le conseiller Ian Lacharité d'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat de travail à intervenir avec Jean Milhomme. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Copie du contrat de travail est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

2016-03-103

22. ENTENTE FOURNITURE DE SERVICES À L'ÉGARD DES SERVICES D'UN PRÉVENTIONNISTE – FIN DE L'ENTENTE

Attendu que la Municipalité doit respecter les actions prévues au schéma de couverture de risques incendie adopté par la MRC de Drummond;

Attendu qu'une des actions au schéma prévoit des visites de prévention incendie pour les risques moyens, élevés et très élevés sur notre territoire;

Attendu l'entente de fourniture de services à l'égard des services d'un préventionniste intervenue avec les Municipalités de Durham-Sud, Lefebvre et L'Avenir le 27 mai 2013;

Attendu que la Municipalité désire se retirer de l'entente de fourniture de services à l'égard des services d'un préventionniste vu l'embauche d'un préventionniste pour réaliser les visites de prévention incendie des risques moyens, élevés et très élevés sur son territoire;

Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par le conseiller Pierre Côté d'informer les Municipalités de Durham-Sud, Lefebvre et L'Avenir que la Municipalité de Wickham désire mettre fin à l'entente conclue le 27 mai 2013 vu l'embauche d'un préventionniste pour réaliser les visites de prévention incendie des risques moyens, élevés et très élevés sur son territoire. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-03-104

23. CAMIONNEUR-PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT – OFFRE D'EMPLOI

Attendu l'entente intervenue avec le Syndicat des employées et employés municipaux du Québec (CSQ) concernant la pré-retraite de Simon Hébert au poste de camionneur-préposé à l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout;

Il est proposé par la conseillère Chantale Giroux, appuyé par le conseiller Pierre Côté d'afficher l'offre d'emploi pour le poste de camionneur-préposé à l'entretien des réseaux

d'aqueduc et d'égout au garage municipal et à l'Hôtel de ville conformément à la convention collective. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-03-105 24. TRANSPORT ADAPTÉ – RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2015

Il est proposé par la conseillère Chantale Giroux, appuyé par le conseiller Bertrand Massé de confirmer les résultats suivants pour l'année 2015 concernant le transport adapté :

• les revenus totaux	1 984.61 \$
• les revenus des usagers	592.80 \$
• la contribution municipale	396.92 \$
• la subvention gouvernementale	994.89 \$
• les dépenses totales	1 984.61 \$
• la somme totale versée aux utilisateurs des services	1 391.81 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-03-106 25. TRANSPORT ADAPTÉ – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2016 AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Attendu que la Municipalité de Wickham a entrepris en novembre 2005 le processus pour mettre en place un service de transport adapté pour les personnes handicapées ayant droit;

Attendu que par les articles 48.39 et suivants de la Loi sur les compétences municipales, la Municipalité de Wickham n'a comme obligation que d'assurer aux personnes handicapées l'accès, sur son territoire, à des moyens de transport adaptés à leurs besoins;

Attendu que chaque personne handicapée ayant droit a fourni les informations quant à l'évaluation de ses besoins de déplacements;

Attendu que le Programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées contient un volet souple permettant aux municipalités de moins de 10 000 habitants non desservies par le transport adapté d'offrir, sur une base volontaire, un service de transport adapté sur leurs territoires;

Attendu que la Municipalité de Wickham désire présenter pour 2016 une demande d'aide au ministère des Transports dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par le conseiller Bertrand Massé :

- d'offrir, rétroactivement au 1^{er} janvier 2016, un service de transport adapté dans le cadre du volet souple des modalités d'application du nouveau Programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées;
- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de Wickham tous les documents nécessaires à la demande d'aide financière dans le cadre du volet souple des modalités d'application du Programme de subvention au transport adapté;
- d'aviser les personnes handicapées ayant droit au transport adapté que la Municipalité s'engage à défrayer un maximum de 140 déplacements par année civile à raison de 38 kilomètres par déplacement à un taux de 0.40 \$ du kilomètre (maximum de 15 \$), la contribution municipale étant de 20 % des coûts du service de transport adapté;
- que la participation financière de la personne handicapée ayant droit est fixée à 15 % par déplacement avec un minimum de 2.85 \$ par déplacement;
- que la subvention directe à la personne handicapée ayant droit est le mode d'organisation retenue par la Municipalité;
- que la Municipalité effectuera le paiement de la subvention 2 fois par année, soit en août pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin, et en février pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre, suite à la résolution du conseil autorisant le paiement, le versement

de la subvention directe étant conditionnel à la réception du rapport confirmant les déplacements réels effectués;

- . que la participation financière de la Municipalité est conditionnelle à la subvention du ministère des Transports;
- . d'aviser les personnes handicapées ayant droit que la Municipalité se réserve le droit de reconsidérer les demandes des usagers à chaque année.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-03-107 26. ANALYSES EAU POTABLE ET EAUX USÉES 2016-2018 – ADJUDICATION DU CONTRAT

Chaque membre du conseil a reçu une copie du rapport concernant l'ouverture des soumissions pour les analyses d'eau potable et d'eaux usées pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 décembre 2018.

Il est proposé par le conseiller Guy Leroux, appuyé par le conseiller Bertrand Massé :

- . d'adjuger le contrat pour les analyses d'eau potable et d'eaux usées 2016-2018 au Groupe Environnex pour le prix de 5 838.43 \$ taxes incluses;
- . que le devis d'appel d'offres, la soumission des Groupe Environnex et la présente résolution soient le contrat liant la Municipalité et les Groupe Environnex.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-03-108 27. USINE DE FILTRATION – TRANSPORT D'EAU – RAPPORT FINAL SUR LES COÛTS

Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par le conseiller Pierre Côté :

- . d'approuver le rapport final au 31 décembre 2015 sur les coûts montrant des dépenses nettes de 19 725.69 \$ pour le transport d'eau à l'usine de filtration en 2015;
- . d'autoriser une écriture comptable au 31 décembre 2015 pour retourner une somme de 2 274.31 \$ au surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-03-109 28. USINE DE FILTRATION – RÉFECTION DE LA TOITURE – MANDAT À FAUCHER GAUTHIER ARCHITECTES

Attendu que cette dépense est prévue dans le programme des dépenses en immobilisation pour l'année 2016;

Attendu l'offre de service de Faucher Gauthier architectes inc.;

Il est proposé par le conseiller Guy Leroux, appuyé par le conseiller Bertrand Massé :

- . de retenir les services de Faucher Gauthier architectes inc. pour la préparation de l'appel d'offres et le suivi du contrat de construction pour la réfection de la toiture de l'usine de filtration pour le montant forfaitaire de 4 300 \$ taxes en sus conformément à l'offre de services du 12 février 2016;
- . de payer cette dépense en amendant le poste 0241230522 d'une somme de 4 514.46 \$ en prenant les deniers nécessaires du surplus de l'année en cours.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-03-110 29. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR AUTORISER DES TRAVAUX POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'USINE DE FILTRATION

La conseillère Chantale Giroux donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance du conseil, d'un règlement décrétant un emprunt pour autoriser des travaux pour la réfection de la toiture de l'usine de filtration et demande de dispense de lecture est faite conformément à la loi.

2016-03-111 30. FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – FORMATION

Attendu que des budgets sont prévus en 2016 pour la formation;

Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par la conseillère Chantale Giroux d'autoriser l'émission d'un déboursé au montant de 97.73 \$ à l'ordre de la

Fédération Québécoise des Municipalités en paiement des frais d'inscription pour l'inspectrice aux réseaux d'aqueduc et d'égout à la formation web sur la protection des sources d'eau potable. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-03-112

31. CARACTÉRISATION DES EAUX USÉES 2016-2017

Chaque membre du conseil a reçu une copie du rapport concernant l'ouverture des soumissions pour la caractérisation des eaux usées 2016-2017;

Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par le conseiller Ian Lacharité :

- . de ratifier la décision de demander des soumissions pour un contrat de 2 ans au lieu de 3 ans et de modifier la date de réception des soumissions au 1^{er} mars 2016;
- . de refuser les soumissions reçues pour la caractérisation des eaux usées 2016-2017 vu que la dépense totale dépasse 25 000 \$ et qu'un appel d'offres par pondération était nécessaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-03-113

32. CARACTÉRISATION DES EAUX USÉES 2016 – MANDAT

Attendu les ententes industrielles signées avec différentes compagnies concernant les eaux usées;

Attendu l'offre de service déposé par Avizo Experts-Conseils;

Il est proposé par le conseiller Pierre Côté, appuyé par le conseiller Ian Lacharité de retenir les services d'Avizo Experts-Conseils pour effectuer 2 caractérisations de 3 jours des eaux usées municipales, de Serbo Transport inc., d'Agrimétal Inc. et de la compagnie 9223-9664 Québec inc. en 2016 pour le prix forfaitaire de 14 944 \$ taxes en sus et ce, conformément à la proposition du 3 mars 2016. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-03-114

33. BUDGET 2016 – FONDS RÉSERVÉ POUR LA VIDANGE DE FOSSES SEPTIQUES

Attendu les prévisions budgétaires adoptées pour l'année 2016;

Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par la conseillère Chantale Giroux d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer l'écriture comptable pour affecter une somme de 58 725 \$ du budget 2016 au fonds réservé pour la vidange des fosses septiques. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-03-115

34. ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE (ÉES) PHASE 1 – MANDAT

Attendu que depuis l'exercice financier 2015 les organismes municipaux doivent appliquer une nouvelle norme comptable, soit le chapitre SP 3260 intitulé « passif au titre des sites contaminés » du manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public;

Attendu qu'en vertu de cette nouvelle norme comptable, un passif au titre de l'assainissement des sites contaminés doit être constaté dans les états financiers de l'organisme municipal pour les sites contaminés répondant à certains critères;

Attendu que la Municipalité doit faire effectuer une évaluation environnementale de site (ÉES) phase 1 pour le tracé de l'ancienne voie ferrée acquis en 2014 de Ferme H.P. Maillette Inc.;

Attendu l'offre de services déposée par la firme d'ingénierie Englobe;

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par le conseiller Pierre Côté :

- . de ratifier le mandat accordé à la firme d'ingénierie Englobe pour des honoraires de 1 200 \$ taxes en sus pour la réalisation d'une évaluation environnementale de site (ÉES) phase 1 sur l'ancien tracé de la voie ferrée;
- . d'amender le poste budgétaire 0262923411 d'une somme de 1 259.85 \$ en prenant les deniers nécessaires du surplus prévu de l'année en cours.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

- 2016-03-116 35. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME NUMÉRO 2015-11-0001 – IMMEUBLE SITUÉ SUR L'ACTUEL LOT 478-14 DU CADASTRE DU CANTON DE WICKHAM SOIT AU 1006, RUE PRINCIPALE**
- Attendu l'avis public publié le 17 février 2016 à l'effet que le Conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur la demande de dérogation mineure numéro 2015-11-0001;
- Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme n'a pas encore statué sur cette demande de dérogation mineure;
- Il est proposé par la conseillère Chantale Giroux, appuyé par le conseiller Pierre Côté de reporter pour décision à une prochaine séance la demande de dérogation mineure numéro 2015-11-0001. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.
- 2016-03-117 36. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME NUMÉRO 2016-01-0001 – IMMEUBLE SITUÉ SUR L'ACTUEL LOT 831 DU CADASTRE DU CANTON DE WICKHAM SOIT AU 810, RUE DU PACIFIQUE**
- Attendu que la dérogation mineure concerne une disposition relative au règlement de zonage;
- Attendu que la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;
- Attendu que la propriété visée par la demande est située hors d'une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;
- Attendu que l'application du règlement de zonage a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur;
- Attendu que la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- Attendu que la demande vise à régulariser une situation existante;
- Attendu l'avis public publié le 26 janvier 2016 à l'effet que le Conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur cette dérogation mineure à la séance ordinaire du 7 mars 2016;
- En conséquence, il est proposé par le conseiller Guy Leroux, appuyé par le conseiller Bertrand Massé d'accorder la demande de dérogation mineure numéro 2016-01-0001 qui porte sur la distance de la marge arrière de la piscine existante qui est de 1.27 mètre au lieu de celle de 2 mètres prescrite au règlement de zonage. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.
- 2016-03-118 37. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME NUMÉRO 2016-01-0002 – IMMEUBLE SITUÉ SUR L'ACTUEL LOT 577-7 DU CADASTRE DU CANTON DE WICKHAM SOIT SUR LA RUE MÉNARD**
- Attendu que la dérogation mineure concerne une disposition relative au règlement de zonage;
- Attendu que la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;
- Attendu que la propriété visée par la demande est située hors d'une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;
- Attendu que l'application du règlement de zonage n'a pas pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur;
- Attendu que la dérogation mineure pourrait porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- Attendu l'avis public publié le 17 février 2016 à l'effet que le Conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur cette dérogation mineure à la séance ordinaire du 7 mars 2016;
- En conséquence, il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par le conseiller Pierre Côté de refuser la demande de dérogation mineure numéro 2016-01-0002 vu qu'elle est considérée comme une dérogation majeure mais d'aviser le demandeur que

le Comité consultatif d'urbanisme pourra étudier de nouveau la demande s'il prouve que le refus lui cause un préjudice sérieux. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-03-119 38. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME NUMÉRO 2016-02-0001 – IMMEUBLE SITUÉ SUR L'ACTUEL LOT 780 DU CADASTRE DU CANTON DE WICKHAM SOIT AU 707, RUE PRINCIPALE

Attendu que la dérogation mineure concerne une disposition relative au règlement de zonage;

Attendu que la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Attendu que la propriété visée par la demande est située hors d'une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

Attendu que l'application du règlement de zonage a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur;

Attendu que la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Attendu que la demande vise à régulariser une situation existante;

Attendu l'avis public publié le 17 février 2016 à l'effet que le Conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur cette dérogation mineure à la séance ordinaire du 7 mars 2016;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Chantale Giroux, appuyé par le conseiller Pierre Côté d'accorder la demande de dérogation mineure numéro 2016-02-0001 qui porte sur la régularisation de la localisation de l'îlot des pompes à essence qui se trouve à 3.95 mètres de la ligne avant au lieu de celle de 5 mètres prescrite au règlement de zonage et sur la régularisation de la localisation de la marquise qui se trouve à 0.70 mètre de l'emprise de la rue au lieu de celle de 3 mètres prescrite au règlement de zonage. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

M. Bertrand Massé, conseiller, quitte.

2016-03-120 39. DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2006-09-621 POUR ENLEVER LA NORME DE SUPERFICIE MINIMALE POUR LES BÂTIMENTS PRINCIPAUX AGRICOLES

Attendu que le demandeur a installé un conteneur sur le lot 358-P de la rue Harvey en zone AF-60 et que ce type de construction n'est pas autorisé par le règlement de zonage;

Attendu que le demandeur désire utiliser le conteneur d'une superficie de 31.5 mètres carrés comme abri forestier;

Attendu que la CPTAQ et le règlement de zonage numéro 2006-09-621 autorisent un abri forestier sous certaines conditions dont une superficie maximale de 20 mètres carrés;

Attendu que la superficie du conteneur excède 20 mètres carrés;

Attendu que, comme solution alternative puisque le règlement de zonage ne permet pas l'implantation d'un bâtiment accessoire sans qu'il n'y ait sur le terrain de bâtiment principal, le demandeur pourrait construire un bâtiment principal agricole sur le terrain;

Attendu que le règlement de zonage prescrit des normes minimales pour un bâtiment principal agricole dont une superficie minimale de 67 mètres carrés;

Attendu que le demandeur demande une modification au règlement de zonage pour modifier l'article 96 afin de ne plus exiger de superficie minimale pour un bâtiment principal agricole, lui permettant ainsi de construire un bâtiment principal agricole d'environ 31.5 mètres carrés;

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par le conseiller Pierre Côté de ne pas modifier le règlement de zonage numéro 2006-09-621 pour réduire la superficie minimale d'un bâtiment agricole :

- afin de garder une certaine uniformité dans les bâtiments agricoles;

- afin de ne pas ouvrir la porte à des bâtiments principaux agricoles ayant des caractéristiques visuelles et architecturales ressemblant à un bâtiment accessoire;
- parce qu'aucune autre demande similaire n'a été déposée ou discutée au cours des dernières années et que le Conseil juge donc qu'il n'est pas d'intérêt collectif d'apporter une telle modification;
- parce que le Conseil considère que les deux options possibles actuellement (abris forestiers d'une superficie maximale de 20 mètres carrés et bâtiment principal d'une superficie minimale de 67 mètres carrés) sont suffisantes pour ce type de projet et permettent une utilisation adéquate des lieux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-03-121 40. MODIFICATION DE L'ENTENTE SIGNÉE AVEC GESTION MATHIEU INC. (ROSAIRE MATHIEU INC.) LE 14 SEPTEMBRE 2010

Attendu l'entente signée le 14 septembre 2010 permettant d'établir les travaux d'aménagement requis à la réalisation du projet d'agrandissement de l'établissement commercial avec Gestion Mathieu Inc.;

Attendu l'entente de modification numéro 1 signée le 6 septembre 2013;

Attendu que Gestion Mathieu Inc a demandé dans une lettre datée du 15 mai 2014 de modifier la largeur des plates-bandes le long du trottoir;

Attendu que la Municipalité a modifié sa réglementation pour réduire à 2 mètres la largeur de la bande de terrain pour les aménagements paysagers;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par le conseiller Guy Leroux d'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente de modification numéro 2 à intervenir avec Gestion Mathieu Inc. modifiant l'entente signée le 14 septembre 2010. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

M. Bertrand Massé, conseiller, revient.

2016-03-122 41. PROGRAMME D'EMBELLISSEMENT HORTICOLE ET PAYSAGER DES FLEURONS DU QUÉBEC – ADHÉSION 2016-2018

Attendu la 11^e édition du programme d'embellissement horticole et paysager des Fleurons du Québec

Attendu que ce programme constitue une source de fierté et de mobilisation collective car il témoigne du dynamisme de notre municipalité et de sa population;

Attendu que cette dépense est prévue au budget 2016;

Il est proposé par la conseillère Chantale Giroux, appuyé par le conseiller Bertrand Massé d'autoriser l'émission d'un déboursé au montant de 1 301.52 \$ incluant les taxes à Fleurons du Québec en paiement de l'adhésion de la Municipalité pour les années 2016, 2017 et 2018 au programme d'embellissement horticole et paysager des Fleurons du Québec. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-03-123 42. MAI, MOIS DE L'ARBRE ET DES FORÊTS

Attendu que mai est le Mois de l'arbre et des forêts;

Attendu que la Municipalité recevra une certaine quantité de plants d'arbres de l'Association forestière du sud du Québec :

Il est proposé par la conseillère Chantale Giroux, appuyé par le conseiller Pierre Côté de distribuer samedi le 21 mai 2016 dans le stationnement du garage municipal, de 10 h à midi, les plants d'arbres reçus de l'Association forestière du sud du Québec. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-03-124 43. ZONAGE AGRICOLE – DOSSIER MICHEL THIVIERGE

Le demandeur et propriétaire est Michel Thivierge;

Le lot visé par la demande est une partie du lot 660 d'une superficie de 4 400 mètres carrés;

Le demandeur s'adresse à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec pour obtenir une autorisation d'utilisation à une fin autre qu'agricole pour la construction d'une résidence;

Attendu qu'il y a lieu de préciser qu'il existe dans la municipalité hors de la zone agricole des espaces appropriés disponibles pour la construction de résidence;

Attendu que la présente demande est conforme à la réglementation municipale;

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par le conseiller Bertrand Massé de recommander le présent dossier à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-03-125

44. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-03-815 INTITULÉ « RÈGLEMENT FIXANT LES TARIFS D'INSCRIPTION POUR LE SOCCER ÉTÉ 2016 »

Attendu que la Municipalité de Wickham désire offrir des activités culturelles, sportives et de loisir sur son territoire;

Attendu que la Municipalité est régie par les dispositions de la Loi sur la Fiscalité municipale;

Attendu qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 1^{er} février 2016, et que demande de dispense de lecture a été faite du présent règlement lors de son adoption compte tenu que les exigences de l'article 445 du *Code municipal* sont respectées;

Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par la conseillère Chantale Giroux que le règlement numéro 2016-03-815 intitulé « Règlement fixant les tarifs d'inscription pour le soccer été 2016 », règlement dont le texte est annexé à la présente résolution, soit et est adopté. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM**

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-03-815

RÈGLEMENT FIXANT LES TARIFS D'INSCRIPTION POUR LE SOCCER ÉTÉ 2016

Attendu que la Municipalité de Wickham désire offrir des activités culturelles, sportives et de loisir sur son territoire;

Attendu que la Municipalité est régie par les dispositions de la Loi sur la Fiscalité municipale;

Attendu qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 1^{er} février 2016, et que demande de dispense de lecture a été faite du présent règlement lors de son adoption compte tenu que les exigences de l'article 445 du *Code municipal* sont respectées;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Article 1 – Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 – Catégories

Les catégories U-4 à U-18 pour le soccer été 2016, énumérées dans le tableau de l'article 3, sont réglementées par les dispositions du présent règlement.

Article 3 – Tarifs d'inscription

Les tarifs d'inscription pour les différentes catégories sont les suivants :

CATÉGORIES	Tarif par joueur si inscrit d'ici le 24 mars 2016	Tarif par joueur si inscrit après le 24 mars 2016
U-4	50 \$	60 \$
U-5 et U-6	55 \$	65 \$
U-7 et U-8	65 \$	75 \$
U-9 et U-10	70 \$	80 \$
U-11, U-12, U-13, U-14, U-15, U-16, U-17 et U-18	85 \$	95 \$

Lorsque l'inscription a lieu après la date limite fixée du 24 mars 2016, un frais additionnel de 10 \$ est ajouté au tarif de base, comme indiqué au tableau ci-haut. Les frais d'inscription sont payables comptant.

Article 4 – Remboursement

Si la Municipalité annule une catégorie avant le début de celle-ci, un remboursement de 100 % est effectué.

Si la Municipalité regroupe des catégories et que ces changements ne conviennent pas au participant, un remboursement de 100 % est effectué.

Si le participant quitte au cours de la saison, aucun remboursement n'est émis.

Les remboursements, le cas échéant, sont effectués par chèque.

Article 5 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Carole Côté
Mairesse

Réal Dulmaine
Directeur général et secrétaire-trésorier

2016-03-126

45. SOCCER ÉTÉ 2016 – PARTICIPATION MUNICIPALE

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par le conseiller Guy Leroux de fixer à une maximum de 6 000 \$ la participation municipale pour le soccer été 2016. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-03-127

46. POLITIQUE SUR L'ORGANISATION DES ACTIVITÉS DE LOISIRS ET DE CULTURE

Attendu l'abolition du poste de coordonnateur des loisirs;
Attendu que le soccer sera organisé par des bénévoles sous la responsabilité de la

Municipalité;

Attendu que le Conseil est d'avis de poursuivre l'organisation des autres activités de loisirs et de culture;

Attendu que le Conseil est d'avis d'adopter une politique sur l'organisation des activités de loisirs et de culture autre que le soccer;

Attendu que l'objectif principal de cette politique est de permettre une meilleure gestion des activités de loisirs et de culture qui seront organisés par la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par le conseiller Pierre Côté d'adopter rétroactivement au 1^{er} février 2016 la politique sur l'organisation des activités de loisirs et de culture. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Copie de la politique sur l'organisation des activités de loisir et de culture est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

2016-03-128 47. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-12-813 FIXANT LES TARIFS DE LOCATION DE SALLE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Le conseiller Ian Lacharité donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance du conseil, d'un règlement modifiant le règlement 2015-12-813 fixant les tarifs de location de salle du Centre communautaire et demande de dispense de lecture est faite conformément à la loi.

2016-03-129 48. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-03-786 ÉTABLISSANT DES TARIFS POUR CERTAINES PUBLICATIONS DANS L'INFO WICKHAM

La conseillère Chantale Giroux donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance du conseil, d'un règlement modifiant le règlement 2015-03-786 établissant des tarifs pour certaines publications dans l'Info Wickham et demande de dispense de lecture est faite conformément à la loi.

2016-03-130 49. BRUNCH POUR LES BÉNÉVOLES 2016

Attendu que le conseil est d'avis d'organiser une activité reconnaissance pour les bénévoles dans le cadre de la Semaine de l'action bénévole qui se tiendra du 10 au 16 avril 2016;

Attendu que l'activité reconnaissance consiste à la tenue d'un brunch le dimanche 17 avril 2016;

Attendu les prix demandés par le directeur général et secrétaire-trésorier auprès de 4 fournisseurs;

Attendu que cette dépense est prévue au budget 2016;

Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par le conseiller Pierre Côté de retenir les services de Les Festins Gitans Boucherie et Traiteur pour préparer et servir le brunch du 17 avril 2016, au prix de 13 \$ par adulte et de 6 \$ pour les enfants de 4 à 12 ans, taxes en sus, conformément à la soumission du 18 février 2016. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-03-131 50. PATINOIRES – PUBLICITÉ

Attendu que lors du réaménagement de la patinoire, des publicités des partenaires ont été apposées sur les bandes de la patinoire au printemps 2009;

Attendu que l'état de ces publicités s'est grandement détérioré avec les années;

Attendu que certaines publicités font référence à des partenaires qui ne sont plus en affaire;

Attendu que les partenaires sont sollicités régulièrement par les organismes du milieu;

Il est proposé par la conseillère Chantale Giroux, appuyé par le conseiller Guy Leroux :

. de ne pas solliciter les partenaires pour renouveler leurs publicités sur les bandes de la patinoire;

- . d'enlever au cours du printemps les publicités existantes sur les bandes de la patinoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-03-132 51. PARC DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ET GARAGE MUNICIPAL – CAMÉRAS DE SURVEILLANCE

Attendu que la Municipalité subit fréquemment du vandalisme dans le Parc du centre communautaire et près de l'accès de la Médiathèque;

Attendu que l'installation de caméra de surveillance permet souvent de dissuader le vandalisme;

Attendu les prix demandés par le directeur général et secrétaire-trésorier auprès de 3 fournisseurs;

Attendu que cette dépense est prévue au budget 2016;

Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par la conseillère Chantale Giroux :

- . de retenir les services de Sécurité BC Communication pour l'installation d'un système de caméras HD avec système d'enregistrement ds7208 à 8 entrées pour le Parc du centre communautaire pour le prix de 3 295 \$ taxes en sus et pour le garage municipal pour le prix de 1 665 \$ taxes en sus, conformément aux soumissions du 24 février 2016 et au courriel du 29 février 2016;
- . de payer ces dépenses à même le fonds réservé pour le remplacement ou l'achat d'équipements.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-03-133 52. CENTRE COMMUNAUTAIRE – ÉCLAIRAGE DU STATIONNEMENT

Attendu que les fixtures qui éclairement le stationnement du Centre communautaire ne fonctionnent plus;

Attendu que le Conseil est d'avis de les remplacer un éclairage DEL pour une économie d'énergie;

Attendu les soumissions reçues de 3 entrepreneurs en électricité;

Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par le conseiller Guy Leroux :

- . d'acheter de F. Houle Électrique inc. 2 fixtures DEL 265 watts 5K au prix total de 2 450 \$ taxes en sus incluant les frais d'installation pour remplacer celles existantes qui éclairent le stationnement du Centre communautaire;
- . d'amender les postes budgétaires concernés d'une somme totale de 2 572.20 \$ en prenant les deniers nécessaires du surplus prévu de l'année en cours.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-03-134 53. TESSIER ANDRÉANNE – DEMANDE DE COMMANDITE

Attendu la demande de commandite reçue le 23 février 2016 d'Andréanne Tessier à titre personnel pour sa participation au Rallye Rose des sables;

Attendu que cette demande vise la publication gratuite des activités de financement par le biais de l'Info Wickham à raison d'une demi-page ou d'une page dans chaque parution d'ici l'activité;

Attendu les tarifs de publication dans l'Info Wickham sont régis par un règlement municipal;

Attendu que cette demande vise également une commandite monétaire et que cette dépense n'est pas prévue au budget 2016;

Il est proposé par le conseiller Pierre Côté, appuyé par la conseillère Chantale Giroux d'aviser Andréanne Tessier que la Municipalité ne peut pas permettre la publicité gratuite à des fins personnelles dans l'Info Wickham et qu'aucun montant ne sera versé comme commandite pour sa participation au Rallye Rose des sables. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

54. VARIA

2016-03-135

1. FÊTE AU VILLAGE DE WICKHAM, ÉDITION 2016 – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Le conseiller Ian Lacharité déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question. Il s'abstient donc de participer aux délibérations et de voter.

Attendu la demande reçue;

Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par le conseiller Pierre Côté de ne pas verser d'aide financière à la Fête au Village de Wickham, édition 2016, vu qu'aucune somme n'a été prévue au budget 2016. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Le conseiller Ian Lacharité revient.

54. VARIA

2016-03-136

2. CHEMIN DU 10^E RANG ET RUE BLANCHARD – ÉTUDE D'INFRASTRUCTURE ROUTIÈRE – MANDAT

Attendu les offres de services demandées auprès de 4 firmes d'ingénierie pour une étude d'infrastructure routière sur le chemin du 10^e rang et rue Blanchard;

Attendu les offres de services reçues des firmes d'ingénierie Les Services exp inc. et d'Englobe;

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par la conseillère Chantale Giroux :

- de retenir les services de la firme d'ingénierie Les services exp inc. pour la réalisation d'une étude d'infrastructure sur le chemin du 10^e rang et de la rue Blanchard sur une longueur totale de 4 kilomètres pour un prix fixe de 8 200 \$ taxes en sus conformément à l'offre de service du 7 mars 2016;
- de payer cette dépense à même les revenus de transfert d'une partie de la taxe fédérale sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

54. VARIA

2016-03-137

3. IMMEUBLE SITUÉ AU 1510, 12^E RANG – ENTENTE

Considérant le constat d'infraction 2016-40-012 émis concernant le 1510, 12^e rang à Wickham pour des travaux de revêtement extérieur non complétés sur la maison mobile; Considérant l'envoi d'une mise en demeure relativement à l'état de la résidence du 1510, 12^e rang à Wickham;

Considérant que suite à la signification tant du constat que de la mise en demeure, le défendeur a communiqué avec nos procureurs;

Considérant l'entente proposée pour tenter d'en arriver à un règlement dans ce dossier;

Considérant que le défendeur est actuellement en processus de vente de son terrain et que des futurs acquéreurs, Martin Ménard et Jacinthe Bigras, lui ont déjà fait une promesse laquelle est conditionnelle à l'obtention du financement;

Considérant que l'accomplissement de cette condition d'acceptation de financement est maintenant réalisée;

Considérant que tant le défendeur que les futurs acheteurs sont au courant des travaux suivants à effectuer sur la résidence :

- la finition du revêtement extérieur de la maison mobile;
- la démolition de la résidence du 1510, 12^e rang;

Considérant que tant le défendeur, Steve Jutras, que les futurs acheteurs, Martin Ménard et Jacinthe Bigras, selon le titre de propriété à ce moment, s'engagent à obtenir auprès de la Municipalité les permis nécessaires et à effectuer les travaux ci-avant mentionnés avant le 1^{er} septembre 2016;

Considérant que Steve Jutras, Martin Ménard et Jacinthe Bigras acceptent de signer un document intitulé « Entente » par laquelle ils s'engagent à effectuer lesdits travaux dans le délai mentionné;

Pour toutes ces raisons, il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par le conseiller Pierre Côté :

- . d'accepter le règlement proposé;
- . de mandater les procureurs, Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., afin que le dossier judiciairisé devant la Cour Municipale de Drummondville et les procédures suivant l'envoi de la mise en demeure soient tenues en suspens jusqu'à la réalisation des conditions par le défendeur et/ou son futur acheteur;
- . d'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents nécessaires à la conclusion de cette entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

55. CORRESPONDANCES

La liste de la correspondance reçue pour la période du 28 janvier 2016 au 2 mars 2016 a été remise à chaque membre du Conseil.

56. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune des questions posées ne demandent un suivi.

2016-03-138

57. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par le conseiller Ian Lacharité que la présente séance soit levée à 21 h 18. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Carole Côté
Mairesse

Réal Dulmaine
Directeur général et secrétaire-trésorier